

Collectif Romeurope Ile-de-France
c/o CNDH Romeurope
59 rue de l'Ourcq
75019 Paris

A l'attention de Michel Cadot, Préfet d'Ile-de-France

Copie à Sylvain Mathieu, Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement

Copie aux ministres signataires de l'Instruction du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et bidonvilles

Paris, le 1^{er} mars 2018

Monsieur le Préfet de région,

Vous avez récemment diffusé un appel à projet « pour l'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France », visant à remplacer ADOMA - actuel opérateur de la plateforme AIOS - par un nouvel opérateur, à compter de juin 2018.

Alors que l'instruction du 25 janvier 2018 est venue donner une « nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles », le collectif Romeurope Ile-de-France souhaite vous interpeller sur **le décalage constaté entre les orientations données par cette instruction et l'appel à projet précité, malgré les précisions que vous avez diffusées le 26 février dernier.**

En termes de méthode, notre collectif regrette que cet appel à projet ait été diffusé avant qu'une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée par ADOMA dans le cadre de la plateforme AIOS ne soit effectuée et rendue publique.

Par ailleurs, alors que l'instruction du 25 janvier 2018 invite à la mise en œuvre de stratégies territoriales impliquant l'ensemble des acteurs pertinents dans le cadre de la résorption des bidonvilles, nous regrettons vivement que l'élaboration de cet appel à projet n'ait pas donné lieu à une concertation avec le secteur associatif, qui aurait permis de définir collectivement les attendus de la mission d'accompagnement des occupant.e.s de bidonvilles en Ile-de-France.

L'appel à projet tel qu'il a été diffusé est en plusieurs points contradictoire avec l'instruction du 25 janvier dernier, dont il se revendique pourtant : la place importante accordée aux recensements en amont d'une expulsion, qui ne constituent aucunement un support à l'accompagnement des personnes ; l'accent mis sur la mise à l'abri en hôtel comme point de départ d'un accompagnement, alors qu'il ne s'agit que d'une solution d'urgence non mobilisable pour l'ensemble des habitant.e.s de bidonvilles franciliens ; le manque de clarté quant à l'organisation territoriale de cette mission et son articulation avec les autres dispositifs et acteurs de l'accompagnement des publics en bidonvilles, sont autant d'obstacles à l'efficacité de cette mission. Notre analyse détaillée de l'appel à projet pour l'accompagnement des occupants de campements illicites et bidonvilles en Ile-de-France est jointe à ce courrier.

L'instruction du 25 janvier 2018 fixe un ambitieux objectif de résorption des bidonvilles à **5 ans**. Or, dans sa version actuelle et au regard de l'insuffisance flagrante des moyens financiers qui y

sont consacrés, l'appel à projet ne permettra pas d'atteindre cet objectif, dans une région qui concentre **39% des personnes vivant en bidonvilles et squats en France**¹ et où les expulsions sans solutions ajustées aux besoins des personnes concernées restent la norme².

Aussi, nous demandons :

- **La suspension immédiate de l'appel à projet ;**
- **La réalisation et la diffusion d'un bilan de l'action d'ADOMA** dans le cadre de la plateforme AIOS ;
- **L'engagement d'une démarche de concertation**, impliquant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des occupant.e.s de bidonvilles en Ile-de-France, **en vue de l'élaboration d'un nouvel appel à projet** qui réponde aux besoins des personnes concernées et corresponde aux orientations politiques données à l'échelle nationale.

Nous tenant à votre disposition pour poursuivre cet échange, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Romeurope Ile-de-France,

Guillaume Lardanchet, Président du CNDH Romeurope



¹ DIHAL, Etat des lieux national des campements illicites, grands squats et bidonvilles, décembre 2017 (10^{ème} édition).

² Selon le « recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms ou des personnes désignées comme telles » publié par la Ligue des droits de l'Homme et l'ERRC, l'Ile de France aurait concentré 63 % des personnes expulsées en 2017 en France, soit près de 7 200 personnes.

Liste des destinataires en copie de ce courrier

Sylvain Mathieu, Délégué interministériel à l'Hébergement et l'accès au Logement

Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur

Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

Muriel Pénicaud, Ministre du travail

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale

Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes